

Du 22 Octobre 2025

NOMBRE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre.

27

Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josiane SULECK, Maire**.

23

Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, M. FOUQUET Gérard, PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme DUBOIS Brigitte, Mme CUSSENOT Suzanne, Mme POTTIER Marie-Claude, ~~Mme MOUTON Christine~~, Mme VERIE Nathalie, Mme LABROY Christine, M. TAVERNE Sébastien, M. LECERF Johann, M. GERMAIN Frédéric, Mme PIERARD Sophie, M. LECOCQ Pierre-François, ~~Mme TOUATI Leïla, Mme TAQUET Amandine~~, M. HASSELIN Bernard, Mme DEVOS Carole, Mme MAÏTREPIERRE Sylvie, Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme LEBÈGUE Nathalie~~, M. LA GUERCHE Yves, Mme BAILLY Christel.

De votants

25

Excusé(e)s avec pouvoir : Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme TOUATI Leïla pouvoir à Mme SULECK Josiane.

2025/0050

SUPPRESSION DE DEUX POSTES A TEMPS NON COMPLET ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Un scrutin a eu lieu, Mme VERIE Nathalie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 15 Octobre 2025.

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un poste d'adjoint technique à temps non complet et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet sont occupés par un même agent. Pour l'harmonisation du temps de travail et la bonne organisation des services il est proposé de supprimer ces deux postes par la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35H/Semaine.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** par 25 Voix Pour,

Autorise la **suppression** de :

- 1 poste d'adjoint technique à raison de 17,5H/Semaine (annualisé 13h42).
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 17,5H/Semaine.

Autorise la **création** d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35H/Semaine à compter du 1^{er} novembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Suivent les signatures.

La secrétaire de séance,
Nathalie VERIE, conseillère municipale,



Fait à Rousies le 22 Octobre 2025.

La présidente de séance,
Josiane SULECK, Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.